

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux avril, à dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Hippolyte du Fort au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 16 avril 2026

Date d'affichage : le 16 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 47

Votants : 47 + 5 = 52

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphane, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie,.

Procurations :

M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphane
M. TRINQUIER Gilles à M. SOULIER Cyril
M. BARON Jérôme à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. ROUDIL Joël, MONEL José

Absents : MM. SALA Michel, SIPEIRE Jacky

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h20

Délibération n°049/2026 : Budget de la ZAM Combe Martèle à Sauve : Résultat d'exécution du budget 2025 et affectation du résultat 2026

Robert CONDOMINES indique qu'en rapprochant les sections, il est constaté :

Résultats 2025	
Déficit de fonctionnement	- 295 737,09 €
Excédent d'investissement	549 741,42 €
Solde global de clôture	+ 254 004,33 €

Il précise qu'en tenant compte du déficit et de l'excédent, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2026	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	295 737,09 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	549 741,42 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) adoptée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, prise en vertu d'une habilitation octroyée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget de la ZAM Combe Martèle de Sauve,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le résultat de l'exercice 2025 du budget ZAM Combe Martèle de Sauve comme suit :

Résultats 2025	
Déficit de fonctionnement	- 295 737,09 €
Excédent d'investissement	549 741,42 €
Solde global de clôture	+ 254 004,33 €

DECIDE à l'unanimité

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2026 sur le budget de la ZAM Combe Martèle de Sauve :

AFFECTATION 2026	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	295 737,09 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	549 741,42 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président de séance

Robert CONDOMINES

Le secrétaire de séance

Aurélien MARTINEZ

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 24.04.2026
- de la publication : 24.04.2026
-

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com